

REGLEMENT

Trophée cycliste Dinan Agglomération 2021

1/ EPREUVES

1.1- Les 5 épreuves:

- 9 juin : Matignon
- 16 juin : Plumaudan
- 23 juin : Plancoët
- 30 juin: Saint-Samson-sur-Rance
- 7 juillet : Taden

1.2- Les épreuves seront contrôlées par les clubs affiliés FFC , cités ci-dessous :

- Accro Cycle Côte d'Emeraude pour les courses de Matignon
- Le Team du Pays de Dinan pour les courses de Plumaudan
- Le Cyclo Club Plancoetin pour les courses de Plancoët
- Le Team Mégrit pour les courses de Saint-Samson-sur-Rance
- Le Vélo Club Dinannais pour les courses de Taden

1.3- Par soirée, il y aura une course "Pass" et féminines (départ à 19h00) ; puis une course 2ème, 3ème catégories et junior (départ à 20h15)

1.4- Distance et nombres de tours

Matignon :

- pour la "Pass" et Féminines : 19 tours de 2,2km soit 41,8km
- pour la course de 2^{ème} ; 3^{ème} et juniors : 38 tours de 2,2km soit 61,6km

Plumaudan:

- pour la "Pass" et Féminines : 16 tours de 2,6 km soit 41,6km
- pour la course de 2^{ème} ; 3^{ème} et juniors : 24 tours de 2,6 km soit 62,4km

Plancoët:

- pour la "Pass" et Féminines : 22 tours de 1,9 km soit 41,8 km
- pour la course de 2ème ; 3ème et juniors : 32 tours de 1,9 km soit 60,8km

Saint-Samson-sur-Rance:

- pour la "Pass" et Féminines : 37 tours de 1,1km soit 40.7km
- pour la course de 2^{ème} ; 3^{ème} et juniors : 55 tours de 1,2km soit 60.5 km

Taden:

- pour la "Pass" et Féminines : 20 tours de 2,2km soit 44km
- pour la course de 2^{ème} ; 3^{ème} et juniors : 32 tours de 2,2km soit 70,4km
(Pour cette course l'arrivée se fera à 22h15)

1.5- Les horaires

18h00-Remises des dossards et transpondeurs sur le site de départ pour la course
« Pass » et Féminines
19h00- Départ course " pass" et Féminine
19h15- Remises des dossards et transpondeurs sur le site de départ pour la course 2^{ème},
3^{ème} catégories et juniors
20h00- Arrivée de la 1^{ère} course
20H15- Départ de la 2^{ème} course
20h 20- Protocole de la 1^{ère} course
22h15- Arrivée de la 2^{ème} course
22h15 /22h30- Protocole de la 2^{ème} course

Pour la dernière épreuve le protocole des deux courses se fera à l'issue de la 2^{ème} course.

1.6- Chaque course comptera au maximum à 120 coureurs, dans la limite de 10 inscrits par club et par course (sauf clubs organisateur).

2/ CLASSEMENT

2.1- Les épreuves sont reliées entre elles par un classement général avec un maillot de leader au nom de Dinan Agglomération.

Le classement sera réalisé par transpondeur. Chaque coureur devra rapporter son transpondeur à l'issue de la course, auprès de la tente de retrait des dossards.
Toute perte ou détérioration du transpondeur sera facture 75€.

Règlement des points attribués aux quinze premiers de chaque course :

1 ^{er} : 25pts	9ème: 9pts
2ème: 20pts	10ème: 8pts
3ème: 15pts	11ème: 7pts
4ème: 14pts	12ème: 6pts
5ème: 13pts	13ème: 5pts
6ème: 12pts	14ème: 4pts
7ème: 11pts	15ème: 3pts
8ème: 10pts	

2.2- 5pts seront attribués aux coureurs présents au départ de chaque épreuve

2.3- Pour prétendre être classé au classement général final: il faut être présent sur au moins 3 épreuves, comprenant obligatoirement la dernière épreuve.

2.4- Les classements généraux seront dotés de lots en nature

2.5- Le classement général final de la course Féminine sera validé si 3 dames y sont classées

2.6- Le port du maillot de leader est obligatoire lors de l'épreuve suivante

3/TECHNIQUE

3.1- Sur crevaison, 1 tour de réparation peut être autorisé sur décision du jury d'arbitrage

3.2- Le jury des commissaires se réserve le droit d'arrêter les coureurs doublés

4/ PROTOCOLE SANITAIRE

4.1-Port du masque

Le port du masque sera exigé à tout moment, y compris sur la ligne de départ, et lors des protocoles. Il sera retiré durant l'épreuve.

4.2- Spectateurs/accompagnateurs

Selon le protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportives du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, les spectateurs seront accueillis selon les modalités délimitées dans le tableau ci-dessous :

LES SPECTATEURS

	Phase 3 : 9 JUIN	Phase 4 : 30 JUIN
<p>Compétition sportive de plein air sur l'espace public (surf, courses de voile, motonautisme, marathons, trails, courses cyclistes...).</p> <p>Les spectateurs sont accueillis dans des zones d'arrivée et de départ précisément délimitées selon les modalités définies dans le tableau ci-contre. Ces zones sont regardées comme des ERP PA éphémères.</p> <p>Protocole sanitaires adaptés lors de chacune des phases et selon les publics (amateurs ou professionnels).</p>	<p>Pratiquants sportifs de haut niveau/ professionnel : sans restrictions</p>	<p>Pratiquants sportifs de haut niveau/ professionnel : sans restrictions</p>
	<p>Pratiquants amateurs : Compétitions autorisées pour tous les publics et tous les types de sports dans la limite de 500 participants (en simultané ou par épreuve).</p>	<p>Pratiquants amateurs : Compétitions autorisées pour tous les publics dans la limite de 2 500 participants (en simultané ou par épreuve).</p>
	<p>Spectateur debout : Non autorisés (en zone arrivée et départ et point d'intérêt. Ex : virage col)</p>	<p>Spectateur debout : 4 m² par spectateur, jauge définie par le préfet en fonction des circonstances locales.</p>
	<p>Spectateur assis : jauge 65 % de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes. Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes. Respecter un siège de distance entre 2 personnes en milieu clos et en extérieur (hors personnes d'un même foyer familial ou groupe ayant réservé ensemble ou se présentant ensemble).</p>	<p>Spectateur assis : jauge définie par le préfet en fonction des circonstances locales et des mesures barrières. Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes. Respecter un siège de distance entre 2 personnes en milieu clos et en extérieur (hors personnes d'un même foyer familial ou groupe ayant réservé ensemble ou se présentant ensemble).</p>
	<p>Sur le parcours application de la règle de droit commun concernant les regroupements de personnes (10 personnes).</p>	<p>Sur le parcours application de la règle de droit commun concernant les regroupements de personne (plus de limitations).</p>

5/ DROIT A L'IMAGE ET COORDONNEES : Les participants s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisation, sponsor ou médias, pour l'utilisation sur tous supports, y compris Internet, de leur image à fin promotionnelle. Sauf refus exprès de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires. Si un participant souhaite s'opposer à la publication de son résultat, il doit en informer l'organisateur par Email.

6/ RETRAIT DES DOSSARDS : Retrait des dossards et transpondeurs maximum 20 min avant l'épreuve.

- Le dossard devra être apposé au dos du coureur
- Le transpondeur devra être installé sur la base du vélo, entre la patte de dérailleur et le pédalier.

7/ CIRCULATION SUR LE PARCOURS : Les véhicules motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules de l'organisation et de la sécurité, santé et secours. **Les bénévoles du club cycliste organisateur veilleront à ce que les salariés, et les fournisseurs des entreprises puissent néanmoins quitter leur lieu de travail dans les meilleures conditions, ainsi que leur clientèle.**

8/ ASSURANCE L'organisation est couverte en responsabilité civile par l'assurance de la FFC. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants, de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette compétition sportive.

9/ INSCRIPTION

Par le biais des clubs cyclistes

10/ RENSEIGNEMENTS

Dinan Agglomération
Service Sport Enfance Jeunesse
8 boulevard Simone Veil
CS 56 357
22106 DINAN CEDEX
02.96.87.52.87